

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° n°28 (arrêté de promulgation du 12 octobre 1929).

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
12 octobre 1929

Numéro JO  
n° 395 du 31/10/1929

Date du numéro  
31 octobre 1929

### VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la légion d'honneur

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés, et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** le décret du 29 août 1929, fixant les traitements des magistrats coloniaux,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1<sup>er</sup>. — Est promulgué, à la colonie de la Côte française des Somalis, le décret du 29 août 1929, susvisé, fixant les traitements des magistrats coloniaux.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

g.cochard